



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
Service Etat civil – Elections – Cimetière
Tél : 04.90.39.71.31.

DEMANDE DE CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE

Dans quels cas le demander ?

Ce certificat est indispensable afin d'obtenir une première Carte Nationale d'Identité si :

- **Vous êtes né à l'Etranger,**

Ou si

- **Vous êtes né de parents Etrangers.**

Où l'obtenir ?

Au **Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence**

Pour AVIGNON : TRIBUNAL JUDICIAIRE

**2, boulevard Limbert B.P 980
84094 AVIGNON Cédex 9**

Quand ?

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Quelles pièces fournir ?

- 1 copie intégrale d'Acte de Naissance en original,
- 1 photo
- justificatif de domicile
- pièce d'identité
- toutes pièces justifiant de la nationalité des ascendants et du conjoint

Selon le cas le Tribunal d'instance pourra vous demander d'autres pièces complémentaires.

Demande par courrier ?

Après avoir contacté le Tribunal d'Instance pour vérifier les pièces à fournir selon sa situation :

- Adresser les pièces au Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence.
- Vous recevrez par la suite une convocation pour aller retirer le certificat au Tribunal.

Renseignements :

Tribunal judiciaire d'AVIGNON :

Tél : Service Nationalité Française : 04.90.32.74.74.19

Tél Standard : 04.32.74.74.16